

Voirie - Protocole d'accord «chantiers propres» avec la Fédération Régionale des Travaux Publics de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1989, la Fédération Nationale des Travaux Publics signe avec la Ville de Paris un protocole d'accord «chantiers propres».

Depuis, de nombreuses villes et maîtres d'ouvrage se sont associés à cette démarche.

Objectif déclaré : Faire adhérer les citoyens à l'utilité des travaux en site urbain, en réduisant les nuisances, en améliorant la sécurité.

La Fédération Régionale des Travaux Publics de Franche-Comté a relayé cette initiative sur le plan local, souhaitant concrétiser avec la Ville de Besançon cette démarche.

Il s'agit d'un engagement réciproque concernant l'information des usagers, la signalisation, la standardisation et le bon état des clôtures, la propreté des lieux, la protection des arbres ainsi que la rémunération de prestations spécifiques.

Ce protocole d'accord est en cours d'élaboration, le maître d'œuvre au sein de la ville étant le Service Voirie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer ce protocole d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.